

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

1. L'animateur conçoit un projet d'action d'animation
2. L'animateur réalise son projet d'action d'animation
3. L'animateur communique dans le cadre de son activité d'initiation, à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure qui l'emploie.

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation
- Présenter une attestation de pratique d'activités de loisir sportif

> CALENDRIER DES FORMATIONS

FF EPMM Sports pour Tous : www.sportspourtous.org

FEPGV : www.sport-sante.fr

UFOLEP : www.ufolep.org

FSCF : www.fscf.asso.fr

FSGT : www.fsgt.org

FFRS : www.ffrs-retraite-sportive.org

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP animateur de loisirs sportifs, option activités gymniques d'entretien et d'expression.	Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression : - techniques cardio ; - renforcement musculaire ; - techniques douces ; - activités d'expression.	Sans recours à des appareils de musculation. À l'exclusion des cours individuels.
CQP animateur de loisirs sportifs, option jeux sportifs et jeux d'opposition.	Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition : - arts et éducation par les activités physiques d'opposition ; - jeux de raquettes ; - jeux de ballons, petits et grands terrains.	À l'exclusion des pratiques compétitives. À l'exclusion de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades. À l'exclusion des cours individuels.